

## Espace pour préserver le patrimoine de la Poste et des Télécommunications

### Projet « Saint-Remy-en-Bouzemont »

Monsieur Claude Servettaz, ancien directeur de la Poste de Vitry-le-François, habitant à Châlons-en-Champagne, possède des objets provenant d'établissements postaux de la Marne, ainsi que des archives de bureaux de poste, dont celles de Saint-Remy-en-Bouzemont et de tous ses établissements rattachés du sud-marnais.

Il possède aussi du matériel des Télécommunications de Paris. Ces objets et archives n'ont pas pu être conservés, ni par les archives départementales de la Marne, ni par la Direction départementale de la Poste lors des restructurations entreprises à partir de 1970 jusque 1986. Il souhaite faire une donation en exposant le projet ci-après à l'assemblée communale de St-Remy-en-Bouzemont-St-Genest-et-Isson :

Il indique au préalable que l'Association de gestion du Village-Musée du Der, représenté par son président, est intéressé par une partie seulement des objets, excluant ainsi l'exposition des boîtes aux lettres 1900, des sélecteurs de centraux téléphoniques, et du matériel de mécanisation des guichets.

**La commune de St-Remy-en-Bouzemont a été choisie** pour l'ancienneté de sa structure postale, pour la qualité de ses archives postales et pour le rayonnement de ce bureau de chef-lieu de canton desservi par le chemin de fer. Ce bureau distribuait toutes les communes autour de l'actuel lac du Der.

**La commune pourrait ainsi préserver le patrimoine de deux institutions**, la Poste et les Télécommunications, « reliant les hommes entre eux en utilisant les forces élémentaires pour la transmission au cours des âges » (phrase inscrite à l'entrée de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications, rue Barrault, à Paris).

Le même espace pourrait préserver les archives postales marnaises nécessaires à la connaissance et aux recherches sur l'acheminement et la distribution du courrier postal aux XIXème et XXème siècles.

**Des animations pourraient être créées, permettant des liens intergénérationnels et intercommunaux :**

- Des randonnées pourraient être organisées sur les anciens sentiers empruntés en 1900 par les facteurs ruraux de St-Remy-en-Bouzemont.
- Le « mail-art » pourrait être pratiqué : c'est un échange d'art qui transite par la Poste, l'enveloppe servant de support à l'artiste, autour du timbre et de l'adresse. Des concours pourraient être mis en œuvre, à la portée de tous.
- Des journées de découverte des richesses architecturales ou naturelles des villages distribués par le bureau de St-Remy-en-Bouzemont pourraient être mises sur pied : par exemple, la rencontre avec Monsieur le Maire des Rivières Henrue pour la connaissance du patrimoine communal.

- Autour des objets postaux et de télécommunication, des ateliers permettraient, aux scolaires comme aux adultes, de faire des exercices ludiques de calcul mental (autour du trébuchet), de physique ou mécanique (sélecteurs de lignes téléphoniques), et de faire des rappels de géographie autour des cartes des anciennes tournées de distribution ou autour des indicateurs de tri du chemin de fer français.

- Un blog pourrait être créé par des amateurs d'informatique.

- Des journées-expositions trois fois par an pourraient se tenir :

\*Sur un thème particulier de la Poste et des Télécommunications.

\*Sur le thème pictural de la liseuse ou du liseur de lettre au cours des siècles.

\*Pour un entretien sur un des seize objets phares de la collection ; par exemple le paquet de chargement.

**Cet espace présenterait, sans nécessité de chauffage :**

- La partie guichet et arrière du bureau de poste de St-Remy-en-Bouzemont sur 16 m<sup>2</sup> ; voir le plan : 3.45m x 4.40m, plan modulable.

- Le reste des objets et archives sur des meubles-étagères de 32 cm de large, disposés contre les murs, en dehors de la partie guichet.

**La partie restante de la salle serait libre** pour la chorale et d'autres activités de la commune, dans le cas où la salle du préfabriqué serait retenue pour le projet. Des rideaux seraient installés devant l'espace et devant les étagères pour cacher ces objets et archives.

**Les conditions d'utilisation et la gestion de la salle** resteraient sous la responsabilité de la commune qui fixerait les modalités à l'amiable avec l'association gestionnaire de l'espace, les revenus de cette association ne pouvant être que modestes.

**Le contenu des étagères**, selon les murs et les mètres linéaires disponibles, est détaillé ci-après par ordre d'importance décroissant, l'excédent restant chez le donateur :

\*Les boîtes-aux-lettres

\*Sélecteurs et lignes téléphoniques

\*Archives de 87 bureaux

\*Bulletin Officiel de la Poste depuis le Second Empire

\*Journaux et manuels d'enseignement de la Poste et des Télécommunications

\*Affiches publicitaires

\*Plans postaux

- \*La mécanisation du guichet et de la comptabilité
- \*Les évolutions dans les transports postaux depuis la malle-poste
- \*Chronologie de la Poste et des Télécommunications
- \*La campagne publicitaire : « Bougez avec La Poste »

**Monsieur Servettaz souhaite faire une donation** de son vivant de cette collection, qu'il estime à 7000 € (Sept mille euros). Il prendra à sa charge les frais liés à l'acte notarié de donation, au déménagement et à l'aménagement de l'espace. Actuellement, cette collection est dans sa propriété de la Creuse où elle occupe une pièce et un couloir devenus nécessaires à ses petits-enfants.

Il laisse le soin à Monsieur le Maire et au Conseil Municipal de désigner le bénéficiaire : soit la commune, soit l'association locale qui gèrerait et animerait l'espace consacré aux objets et archives.

S'agissant de l'aménagement de l'espace, il serait souhaitable qu'il soit effectué avant l'arrivée des objets : Monsieur Servettaz ne peut lui-même réaliser ni la banque du guichet ni l'encadrement de son entrée.

S'agissant de la constitution de l'association animatrice, les conseils de la municipalité seront les bienvenus pour aboutir à la réunion de membres actifs sur la base du bénévolat exclusivement.

L'ouverture au public de cet espace pourrait ne se faire qu'une fois par semaine, et hors période hivernale.

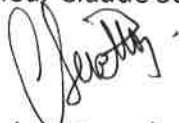
En cas de dissolution de l'espace, les objets et archives seraient remis au Village-Musée du Der.

Enfin, le donateur souhaite que l'espace soit dédié à sa mère, Madame Aimée Servettaz, née Berger.

Pour pouvoir envisager le déménagement et pour prévoir la réponse à apporter au Président de l'Association de gestion du Village-Musée du Der, Monsieur Servettaz souhaiterait l'avis de Monsieur le Maire et de son conseil dans un délai d'environ trois mois. Il se tient à la disposition des personnes intéressées pour tout complément d'information.

A Châlons-en-Champagne, le 12 novembre 2019

Signature de Monsieur Claude Servettaz :



Pièces jointes : un plan et un classeur de photos.

